



licenciement abusif pour cause d'absence injustifiée

Par **lampson**, le **28/12/2010** à **15:46**

bonjour je travaille au luxembourg ,je suis en arret maladie depuis octobre et mon employeur m'a convoque a un entretien prealable de licenciement (j'ai eu la lettre de convocation dans ma boite aux lettres un jour avant l'entretien sans avoir signe quoi que ce soit , la dite lettre transmise par les tnt qui ne m'ont pas fait signe un accuse de reception) a l'issue de cet entretien mon employeur dit n'avoir pas reçu mon arret de travail alors que je l'ai envoye en recommande avec accuse de reception et que j'ai effectivement reçu l'accuse de reception signe; je lui ai montré cet accuse mais il maintient le licenciement. que puis je faire je ne suis pas syndique et n'ai pas de protection juridique.merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **28/12/2010** à **18:33**

Bonjour,

Il faudrait savoir si votre contrat de travail est de droit privé français, autrement je serais limité dans mes réponses...

Par **miyako**, le **30/12/2010** à **11:47**

Bonjour,

Même de droit luxembourgeois ,cela me paraît extrêmement léger .

Le Luxembourg ,appartient à le CE et est signataire des conventions OIT .

Que dit exactement la lettre de convocation et la lettre de licenciement ??

Amicalement vôtre

suji KENJO